

Projet Action Cœur de Ville

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DEVANTURES - ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION A MADAME CHRYSTELLE SERRADJI / CIRCA CAPULUS**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-93 en date du 3 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune d'Annonay,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,

Considérant que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,

Considérant que Madame Chrystelle Serradji, gérante de la boutique Circa Capulus, sise 2 passage Saint-François à Annonay, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le cadre de l'opération devantures,

Considérant que le comité de pilotage du dispositif du 12 septembre 2022 a donné un avis favorable au dossier de Madame Chrystelle Serradji pour le versement d'une subvention d'un montant maximal de 364,00 € représentant 50% du montant de la dépense subventionnable présentée de 728,00 €.

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 364,00 € à Madame Chrystelle Serradji, gérante de la boutique Circa Capulus, sise 2 passage Saint-François à Annonay, sous réserve du vote du budget 2022.

Article 2 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville d'Annonay.

Fait à Annonay, le

10 NOV. 2022

Le Maire

Simon PLENET

